

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 324 intitulé : « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 décembre 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté par résolution le projet de règlement n° 324 intitulé : « *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* ».

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 février 2023 à 18h30, au 776 rue Principale, à Saint-Herménégilde. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 16 JANVIER 2023.



Johanne Le Buis
Directrice générale et Greffière-trésorière